



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
01 avril 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

OBJET :
**Révision des Tarifs des
concessions dans le
cimetière communal
A compter du 1^{er} mai
2026**

N°28/26

L'an deux mil vingt-six, le 13 avril à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELAÎTRE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

JM DELAÎTRE, S. BOYER, C. DROUET, C. THIROUIN, JF. SORNEIN, M. KHIR, P. DARAGON, C. ANDREI, K. LIGER, P. DA COSTA, M. COUTURIER, B. HADJALI

ÉTAIENT ABSENTS : C. SOPARNOT représentée par S. BOYER ; B BRULE représenté par C. DROUET ; S. PINTO

SECRETAIRE DE SEANCE : S. BOYER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 13 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'actualiser ces tarifs,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DÉCIDE de fixer les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} mai 2026

CONCESSION CAVEAU / PLEINE TERRE	
DÉSIGNATION	NOUVEAU TARIF
Trentenaires	600
Cinquantenaires :	840
Renouvellement 10 ans	470
CONCESSION CAVURNE	
DÉSIGNATION	NOUVEAU TARIF
Trentenaires	400
Cinquantenaires :	450
Renouvellement 10 ans	250

Le droit de dépôt dans le caveau provisoire est fixé à 2€ par jour au-delà d'un délai d'une semaine.

COLUMBARIUM

DÉSIGNATION	NOUVEAU TARIF
Trentenaires	600
Cinquantenaires	840
Renouvellement 10 ans	470

Le Maire
Jean-Marc DELAÎTRE
MAIRIE DE PECQUEUSE
L'ESSONNE